



Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

SLO 35

ID : 033-213300700-20220412-202218-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt et un, le Douze avril, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ

Etaient absent excusé : Audrey JOLLY pouvoir Magali LAPARIDIE, Colette DUPIN pouvoir Didier PHOENIX, Gilles RODRIGUEZ

Secrétaire de séance : Catherine SANCHEZ

DELIB_2022/18_Finances

Autorisation donnée au Maire de signer l'emprunt pour le budget AEP

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

VU le budget primitif AEP du 1^{er} mars 2022,

VU la délibération du Conseil municipal 2021/35 n°8 en date du 25 mai 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de pose de canalisations d'assainissement route de Carcans CD207 6^{ème} tranche.

CONSIDERANT que le crédit total prévisionnel de ce projet est de 240 000 € HT

. L'autofinancement est de : 240 000 € HT

. Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 200 000 €

CONSIDERANT que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

CONSIDERANT que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière,

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

SLO 36

ID : 033-213300700-20220412-202218-DE

CONSIDERANT les deux offres de prêts suivantes :

	Crédit Mutuel	Crédit agricole
Nombre d'année	25	25
Taux fixe par an	1.56 %	1.571 %
Frais de dossier	300 €	200 €
Coût trimestriel	2 419.13 €	2 422.19 €
Coût total de l'emprunt	241 913.00 €	242 218.92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

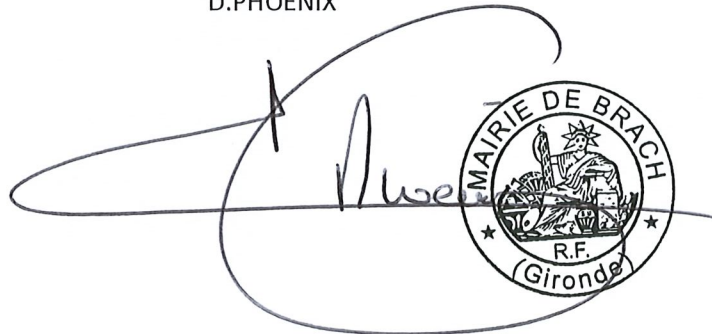
D'ADOPTER le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.

D'AUTORISER le maire à signer le contrat de prêt avec la banque du Crédit Mutuel.

Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision. L'acte sera rendu exécutoire après envoi en Préfecture.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 ***** Fax : 05.56.58.12.97



Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

SLO 33

ID : 033-213300700-20220412-202217A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt et un, le Douze avril, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ

Etaient absent excusé : Audrey JOLLY pouvoir Magali LAPARIDIE, Colette DUPIN pouvoir Didier PHOENIX, Gilles RODRIGUEZ

Secrétaire de séance : Catherine SANCHEZ

DELIB_2022/17_Finances

Autorisation donnée au Maire de signer l'emprunt pour le budget de la commune

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

VU le budget primitif du budget principal du 1^{er} mars 2022,

VU les délibérations du Conseil municipal 2021/57 n°17 en date du 19 octobre 2021 et 2021/70 N°21 du 21 décembre 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer le marché de la construction des ateliers municipaux.

CONSIDERANT que le crédit total de ce projet est de : 652 272.60 € HT

. Le montant total des subventions obtenues est de : 278 000 € HT

. L'auto-financement est de : 374 272.6 € HT

. Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 200 000 €

CONSIDERANT que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

CONSIDERANT que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière,

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

SLO 34

ID : 033-213300700-20220412-202217A-DE

CONSIDERANT les trois offres de prêts suivantes :

	Crédit Mutuel	Crédit agricole	Caisse d'épargne
Nombre d'année	25	25	25
Taux fixe par an	1.56 %	1.571 %	Non
Taux variable par an	Non	Non	Sur l'euribor (indice monétaire)
Frais de dossier	300 €	200 €	300 €
Coût trimestriel	2 419.13 €	2 422.19 €	Changement tous les trois mois
Coût total de l'emprunt hors frais de dossier	241 913.00 €	242 218.92 €	En fonction des taux de l'euribor

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'ADOPTER le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.

D'AUTORISER le maire à signer le contrat de prêt avec la banque du Crédit Mutuel.

Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.
L'acte sera rendu exécutoire après envoi en Préfecture.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97